

Le conseil municipal

Le **conseil municipal** est composé du <u>maire</u> ☑, des <u>quatre adjoints</u> ☑ et des <u>conseillers municipaux</u> ☑.

Les séances du conseil municipal sont ouvertes à toutes et tous. Elles ont lieu une fois par mois, un lundi à 20h00

- ➤ En 2025, les lundis 20 janvier, 24 février, 17 et 31 mars, 28 avril, 26 mai, 16 juin, 7 juillet, 15 septembre, 13 octobre, 17 novembre, 8 décembre
- > En 2026, les lundis 12 janvier et 9 février
- Les compte-rendus sont consultables ici ou directement en mairie